



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 4 mai 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 21 décembre 2017 en conseil communautaire.

Par courrier réceptionné le 8 mars 2018, la communauté de communes des 2 Morin a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 3 mai 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLU et de la présentation fournie par votre bureau d'études.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

Elle assortit son avis des remarques suivantes :

- Revoir le classement des zones A et N afin de correspondre à la réalité du terrain. Le bâti et les terrains à vocation agricole, y compris les pâtures, sont à classer en A, indicé le cas échéant ;
- Classer en zone humide uniquement celles de classe 1 et 2. Les zones humides de classe 3 peuvent être matérialisées si elles sont avérées.

Elle rend également un avis favorable au titre des STECAL Nj et Ni, ainsi qu'au titre du règlement des zones A et N.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Lucien RIGAUD
Mairie
37, route du Montcet
77750 BOITRON

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU